

Règles de sécurité / Règlement du stand de tir

(Wallbach, 24.01.2014)

1. Il faut respecter les lois cantonales et fédérales.
2. Les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées de tirer. L'âge minimum pour l'achat de munitions est 18 ans.
3. Conformément à la loi fédérale, il est interdit d'acquérir, posséder, offrir, arranger ou charger d'armes et de munition ainsi que porter d'armes et le tir avec armes au feu pour tous les pays qui sont énumérés à l'article 7 WG, article 12 WV.
4. Nous autorisons armes à poing et calibres d'armes à poing (sauf des chevrotine) et des systèmes MP semi-automatiques. Avant l'utilisation d'un fusil semi-automatique dans le stand de tir, il faut l'autorisation d'un employé de Schild Waffen.
5. Avant l'entrée dans le stand de tir il faut présenter une carte d'identité et un permis d'acquisition d'armes ou un extrait de casier judiciaire.
6. Le tireur doit justifier qu'il peut manipuler son arme.
7. Le portage des protections auditives et des lunettes de protection est obligatoire.
8. Chaque tireur est personnellement responsable de ses actions, son arme et sa munition.
9. Armes doivent être chargées seulement dans le stand de tir (direction pare-balles). Exceptions peuvent être accordées par le propriétaire.
10. Une arme dans la main du tireur ne doit jamais vue dans une direction qui pourrait entraîner le risque des personnes ou des objets d'un tir accidentel.
11. Dehors du stand de tir chaque arme doit être non chargée. Armes de poing dans le holster ou poche ou avec culasse ouverte, revolver avec barillet ouvert.
12. Le tireur est responsable aux dommages à l'installation de tir, qui sont provoqués négligent.

Voici les prix pour des pièces défectueuses :

- Fixation de cible en métal	Fr. 25.00
- Des panneaux en bois sur le plafond et les murs	Fr. 20.00
- Des plaques de plancher	Fr. 50.00
- Des lampes / des projecteurs	Fr. 50.00
- Des câbles d'acier	Fr. 120.00
(+ des frais pour chute de production)	
- L'installation pour tirer les cibles	facturées en régie

Le tireur est responsable aux conséquences d'autres dommages aux matériaux ou des personnes.

13. Il est interdit de prendre des comestibles et des boissons dans le stand de tir. Aussi que fumer dans tout l'immeuble. Le propriétaire n'est pas responsable pour la garde-robe.
14. Nous nous réservons le droit de renvoyer des personnes qui ne respectent pas les règles de sécurités sans remboursement.
15. Nous nous réservons le droit d'apporter des ajouts et des modifications.

L'utilisateur du stand de tir confirme avec sa signature qu'il a lue et acceptée les règles.

Date :

Nom / Prénom :

Signature :